

Mémoire pour les consultations préalables au prochain budget fédéral

Par : Électricité Canada



Liste des recommandations

Recommandation 1 : Simplifier et clarifier les crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre et en reporter l'admissibilité à 2040 pour les aligner sur les échéanciers de projets d'envergure.

Recommandation 2 : Inclure sans tarder les grands projets intraprovinciaux de transport à haute tension dans le crédit d'impôt à l'investissement (CII) pour l'électricité propre.

Recommandation 3 : Fournir des fonds ciblés pour les infrastructures de distribution et de modernisation du réseau électrique à l'appui des objectifs d'électrification.

Recommandation 4 : Revoir les règles de la RDEIF pour faire sauter les obstacles à la compétitivité. L'objectif est de pouvoir attirer ainsi des investissements dans des infrastructures électriques capitalistiques.

Recommandation 5 : Explorer des outils de financement pour le développement abordable d'infrastructures électriques pérennes.

Recommandation 6 : Collaborer avec les provinces, les exploitants de systèmes et les compagnies d'électricité au bénéfice d'une planification interrégionale d'électricité axée sur l'optimisation des infrastructures de transport existantes.

Recommandation 7 : Appliquer le cadre d'accumulation des bénéfices d'Électricité Canada aux régions capables d'accroître le transport interprovincial.

Recommandation 8 : Collaborer avec des compagnies et des fournisseurs d'électricité afin d'élaborer une feuille de route pour la chaîne d'approvisionnement du secteur canadien de l'électricité. Ainsi, il sera possible de cerner tout moyen d'accroître la production nationale en mettant à profit des outils fédéraux existants.

Recommandation 9 : Les droits de douane et les politiques « acheter canadien » ne devraient cibler que les produits pouvant être directement remplacés par des produits canadiens disponibles en quantité suffisante et pouvant être achetés conformément à des ententes commerciales et à des obligations d'approvisionnement nationales et internationales.



Recommandation 10 : Introduire un crédit d'impôt pour la résilience ou un programme de financement ciblé pour aider au renforcement climatique des infrastructures électriques et protéger le système des événements météorologiques extrêmes, y compris les incendies de forêt, auxquels il est de plus en plus exposé.

Faire du Canada une superpuissance énergétique

Électricité Canada est la voix nationale du secteur canadien de l'électricité. Nos membres produisent, transportent et distribuent de l'électricité à des foyers et à des entreprises à l'échelle du pays. Nous représentons des services publics d'électricité intégrés, des producteurs d'électricité indépendants, des entreprises de transport et de distribution, des négociants en énergie et des exploitants de systèmes. Nos membres fournissent de l'électricité à tous les Canadiens, dans chaque province et territoire.

Pour devenir une superpuissance énergétique, le Canada doit passer de l'*ambition* à l'*exécution*. Agrandir et moderniser le système électrique canadien est une entreprise d'envergure nationale. La tâche qui nous attend consiste à recommencer à bâtir en grand, de manière décisive et ambitieuse, tout en fournissant l'électricité abordable, fiable et propre qui est au cœur de l'avenir énergétique canadien.

Le prochain budget représentera une occasion de mettre en œuvre les mesures annoncées dans *Propulser un Canada fort : Une stratégie nationale pour une économie canadienne électrifiée*. Ce document vise à assurer que le Canada peut bâtir de nouvelles infrastructures pour doubler l'approvisionnement en électricité. Dans quel but? Pour répondre à une demande croissante et pour accélérer l'électrification généralisée de l'économie, qui stimulera la compétitivité et combattra les changements climatiques.

Notre système d'électricité s'accroîtra et se modernisera dans la mesure où nous saurons bâtir sans tarder les infrastructures voulues ces 25 prochaines années. Parallèlement, il nous faudra assurer une nouvelle production électrique, toutes technologies confondues, et développer le transport d'électricité pour relier des collectivités et mettre à niveau les systèmes de distribution. En même temps, nous devons remplacer des infrastructures vieillissantes et usées par les intempéries et protéger le système d'une météo extrême et d'autres menaces. Les compagnies d'électricité devront se disputer sur la scène mondiale des composantes qui existent en nombre limité. Cela créera des débouchés pour des fabricants d'ici, même si les projets se complexifieront et deviendront plus onéreux de cette



manière. Enfin, d'ici 2050, le secteur devra former, recruter et retenir dans des postes convoités jusqu'à 130 000 Canadiens.

À l'heure actuelle, les Canadiens s'inquiètent du coût de leur électricité, qui, dans l'immédiat, devrait augmenter plus rapidement que l'inflation. Ils n'ont tout simplement pas les moyens de financer l'agrandissement du réseau électrique en plus. La stratégie nationale pour l'électricité propose de réaliser d'ici 2050 des économies énergétiques allant jusqu'à 15 milliards de dollars pour les ménages canadiens. Or, pour atteindre cet objectif, il faut s'attaquer aux problèmes d'abordabilité de l'électricité. Dans ce contexte, le gouvernement doit assumer en permanence un rôle aux facettes multiples. Pensons au partage des risques, à la baisse du coût du capital, au financement direct de l'agrandissement du réseau électrique et au choix de politiques sans retombées négatives pour les coûts.

Mobiliser des capitaux : financer l'avenir électrique du Canada

Recommandation 1 : Simplifier et clarifier les crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre et en reporter l'admissibilité à 2040 pour l'aligner sur les échéanciers de projets d'envergure.

Électricité Canada est d'accord avec les recommandations que renferme le mémoire prébudgétaire de l'Alliance canadienne de l'électricité.

Recommandation 2 : Inclure sans tarder les grands projets intraprovinciaux de transport à haute tension dans le crédit d'impôt à l'investissement (CII) pour l'électricité propre.

Nous nous félicitons de l'intention du gouvernement d'inclure dans le CII pour l'électricité propre certains grands projets intraprovinciaux de transport à haute tension. Ce type de transport est propice au branchement de sources de production à des collectivités. De plus, il favorise le développement économique, les interconnexions provinciales et le maintien de la fiabilité du système. Nous invitons le gouvernement à aller de l'avant sans tarder, en consultant les compagnies d'électricité.

Recommandation 3 : Fournir des fonds ciblés pour les infrastructures de distribution et de modernisation du réseau électrique à l'appui des objectifs d'électrification.



Pour préserver l'abordabilité, les infrastructures de distribution et de modernisation du réseau électrique sont sous-financées, et ce, de manière systémique. Cela empêche les compagnies d'électricité de gérer la croissance de la charge et d'électrifier l'économie canadienne.

Le Programme des énergies renouvelables intelligentes et des trajectoires d'électrification est la seule voie de financement fédérale qui appuie la modernisation du réseau électrique. Les fonds qu'il accorde aident à combler l'écart financier et favorisent des investissements favorables à la fiabilité et à l'abordabilité. Il vaut la peine d'y réinvestir massivement, en particulier pour le volet de Soutien aux services publics, afin de relever le défi de bâtir un « dernier kilomètre » qui pourra soutenir la croissance. Le gouvernement devrait chercher des moyens de s'assurer que le programme est efficace, accessible et aligné sur les besoins du secteur.

Recommandation 4 : Revoir les règles de la RDEIF pour faire sauter les obstacles à la compétitivité. L'objectif est de pouvoir attirer ainsi des investissements dans des infrastructures électriques capitalistiques.

Appliquée à des entreprises énergétiques et d'infrastructures qui représentent un bienfait public, la RDEIF les empêche d'investir de manière concurrentielle dans des infrastructures essentielles.

Les services publics réglementés et les fournisseurs d'infrastructures énergétiques sont assujettis à des structures financières établies ou approuvées par des organismes de réglementation indépendants qui réduisent le plus possible les coûts pour le client et assurent un service fiable. Ces entreprises capitalistiques empruntent à long terme pour étaler sur plusieurs décennies le coût des investissements dans des infrastructures. Elles ne peuvent pas réellement modifier le taux d'endettement ou les prix sans obtenir l'approbation d'un organisme de réglementation. Lorsqu'une entreprise doit payer plus d'impôt parce qu'elle ne peut pas en déduire certains intérêts, le consommateur canadien doit payer son énergie plus cher. Par ailleurs, plus le coût du capital est élevé, moins le gouvernement sera en mesure de convaincre des investisseurs privés, surtout des sociétés canadiennes, d'investir massivement dans des infrastructures électriques.

Le secteur a immédiatement besoin d'une série de mesures d'allègement, dont des mesures transitoires et des exceptions à l'intention des fournisseurs d'énergie essentiels, y compris les grands projets d'infrastructures et les services publics réglementés.

Recommandation 5 : Explorer des outils de financement pour le développement abordable d'infrastructures électriques pérennes.



Le modèle de financement traditionnel reposant sur le contribuable ne suffit pas à financer les investissements voulus pour faire croître et pour moderniser les systèmes électriques canadiens. Selon le sondage annuel d'Électricité Canada auprès de la clientèle, 84 % de la population estime que si sa facture d'électricité augmentait de 20 %, elle en ressentirait les effets. Les provinces croient qu'elles pourraient devoir doubler la taille de leurs systèmes d'électricité au cours des 25 prochaines années, en plus d'investir dans la décarbonation, la mise à niveau et la protection d'infrastructures existantes. Le Canada doit donc penser différemment au financement d'infrastructures durables qui répondront aux besoins de multiples générations.

Faire croître et moderniser notre système électrique est un projet d'intérêt national. Le contribuable ne peut pas en assumer le coût à lui seul, ni une compagnie d'électricité, ni une province ou un territoire. Le gouvernement fédéral doit prendre les devants, car il est le seul à posséder les capacités financières et le pouvoir de mobilisation voulus pour relever ce défi.

Vers un système d'électricité canadien intégré

Recommandation 6 : Collaborer avec les provinces, les exploitants de systèmes et les compagnies d'électricité au bénéfice d'une planification interrégionale d'électricité axée sur l'optimisation des infrastructures de transport existantes.

Optimiser le système électrique canadien est-ouest-nord en améliorant le transport interprovincial aidera à répondre à la demande croissante tout en améliorant la fiabilité, l'abordabilité et la sécurité énergétique. Le transport interprovincial est névralgique pour la fiabilité et les retombées commerciales au Canada, la plupart des connexions fonctionnant à plein régime pendant les périodes de pointe.

Électricité Canada a commandé à Deloitte une étude du [réseau canadien d'interconnexions](#). Fondé sur des données d'exploitants de réseaux et de services publics provinciaux, le rapport met en évidence des possibilités d'optimiser des lignes de transport interprovincial. Pour rehausser le système d'électricité canadien est-ouest-nord, le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les provinces, les exploitants de systèmes et les compagnies d'électricité. L'objectif est d'optimiser les infrastructures de transport et de production existantes avant de s'engager dans de nouveaux projets d'infrastructures.

Recommandation 7 : Appliquer le cadre d'accumulation des bénéfices d'Électricité Canada aux régions capables d'accroître le transport interprovincial.



Si le commerce électrique est-ouest-nord ne prend pas l'expansion voulue, c'est surtout parce que les bénéfices communs des régions concernées ne sont pas clairement définis. Capitalistiques, les projets de transport interprovincial n'accumulent pas naturellement de coûts et d'avantages suffisamment nombreux ou équitables pour susciter l'engagement de deux parties consentantes.

Pour cette raison, Électricité Canada a mis au point un [cadre d'accumulation des bénéfices](#). Son objectif? Montrer clairement et en toute transparence comment les coûts et les bénéfices de projets de transport interprovincial peuvent être identifiés et alloués équitablement en toute transparence. De même, le cadre indique comment le gouvernement fédéral pourrait combler les lacunes pendant le développement de projets. Le gouvernement fédéral devrait appliquer le cadre d'accumulation des bénéfices aux régions les plus capables d'accroître le transport interprovincial. Ainsi, il pourra appuyer des activités d'avant-projet et propulser de nouveaux projets dans ce domaine.

Agrandir des infrastructures de transport est très coûteux. Aussi le gouvernement devrait-il chercher à libérer des capitaux privés.

Accroître les capacités du système

Recommandation 8 : Collaborer avec des compagnies et des fournisseurs d'électricité afin d'élaborer une feuille de route pour la chaîne d'approvisionnement du secteur canadien de l'électricité. Ainsi, il sera possible de cerner tout moyen d'accroître la production nationale en mettant à profit des outils fédéraux existants.

L'incertitude géopolitique et la demande mondiale croissante en électricité mettent à rude épreuve les chaînes d'approvisionnement. Les délais de livraison d'équipement essentiel sont plus longs qu'auparavant, ce qui met davantage à risque les projets. Sécuriser la chaîne d'approvisionnement du secteur canadien de l'électricité représente pour le pays des avantages en matière d'économie et de sécurité. Les fabricants d'ici pourraient répondre aux besoins d'un marché national d'équipement essentiel de plus de 30 milliards de dollars et accroître leurs exportations.

La chaîne mondiale d'approvisionnement en composants électriques est un réseau complexe qui évolue depuis des décennies. Il faudra des années, et non des mois, pour réorienter les chaînes d'approvisionnement du secteur canadien de l'électricité. Électricité Canada estime qu'il faut effectivement multiplier les débouchés commerciaux de fabricants canadiens, favoriser le recours à ces fabricants dans la mesure du possible et collaborer avec les fournisseurs pour accroître les capacités.



La stratégie nationale pour l'électricité comporte un engagement à publier une meilleure compréhension de la chaîne d'approvisionnement canadienne de composantes électriques. Une feuille de route pour cette chaîne d'approvisionnement devrait éclaircir la demande future et mettre les fournisseurs en lien avec les outils fédéraux existants. Elle devrait aussi mettre en valeur des possibilités de croissance pour les industries qui sont assujetties à des droits de douane. Par ailleurs, le feuille de route devrait comporter des stratégies d'atténuation des risques commerciaux, des coûts et des risques que posent les délais. D'autres stratégies faciliteraient la mise en place de chaînes d'approvisionnement à valeur ajoutée pour les infrastructures essentielles électriques canadiennes. Enfin, la feuille de route devrait reconnaître que les infrastructures électriques dépendent de chaînes d'approvisionnement mondiales.

Recommandation 9 : Les droits de douane et les politiques « acheter canadien » ne devraient cibler que les produits pouvant être directement remplacés par des produits canadiens disponibles en quantité suffisante et pouvant être achetés conformément à des ententes commerciales et à des obligations d'approvisionnement nationales et internationales.

Électricité Canada et ses membres sont d'avis qu'il faut développer des chaînes d'approvisionnement canadiennes de composantes électriques. Ils collaborent déjà avec des fabricants canadiens de produits de l'acier et d'équipement électrique pour accroître leurs capacités. Cependant, il peut être plus coûteux de s'approvisionner chez un fournisseur canadien qu'ailleurs. Les compagnies d'électricité ne peuvent pas assumer ces coûts additionnels sans conséquences. Avec l'augmentation des coûts et des délais de livraison de matériel essentiel, des projets d'infrastructures nécessaires prennent du retard. La fiabilité est ainsi mise en jeu, tout comme le prix de l'électricité pour le consommateur.

En vertu d'accords commerciaux nationaux et internationaux, les compagnies d'électricité sont tenues de respecter certains processus d'appels d'offres. Cela les empêche d'allouer des contrats à leur guise ou de commencer à s'approvisionner auprès de fournisseurs canadiens.

Les produits irremplaçables ou fournis en quantités trop limitées au Canada ne devraient pas faire l'objet de mesures restrictives. Avant de finaliser toute décision au sujet de politiques se répercutant sur l'approvisionnement, le gouvernement devrait dialoguer directement avec les compagnies d'électricité pour déterminer s'il est effectivement possible de se tourner vers des fournisseurs du pays.



La résilience dans un climat changeant : incendies de forêt et protection des systèmes

Recommandation 10 : Introduire un crédit d'impôt pour la résilience ou un programme de financement ciblé pour aider au renforcement climatique des infrastructures électriques et protéger le système des événements météorologiques extrêmes, y compris les incendies de forêt, auxquels il est de plus en plus exposé.

Le système électrique canadien est de plus en plus menacé par le risque d'incendies de forêt. Pendant des incendies de forêt particulièrement intenses, les conditions favorisent le déclenchement d'autres incendies par des lignes électriques de services publics. Sont en cause le contact avec la végétation, le claquement de câbles conducteurs et les équipements endommagés, qui, lorsque le temps est très chaud et sec, peuvent déclencher d'importants incendies. L'impact d'un incendie de forêt sur des infrastructures électriques se fait sentir sur la population, met en jeu la sécurité publique, endommage des équipements électriques, prolonge les pannes et engage la responsabilité civile du secteur.

Le gouvernement doit s'investir pour accroître les investissements dans la prévention des incendies de forêt, renforcer les actifs électriques, faciliter la gestion efficace de la végétation et fournir des protections légales aux services publics qui déclenchent des incendies de forêt.